



MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX

N° 13 - Janvier 2018

L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux,

En attendant de partager le 21 janvier la traditionnelle galette des rois, la municipalité a le plaisir de vous présenter ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Parmi les évènements qui ont marqué l'année 2017, et touché notre commune, nous en retiendrons deux :

Au niveau national, c'est la déferlante MACRON qui a balayé notre pays et bien des illusions au passage. Il est bien sûr beaucoup trop tôt pour dresser un bilan des réformes engagées, même si l'on ne peut que se féliciter de certaines comme la moralisation de la vie politique... Toutefois, et une grosse majorité d'élus a fait le même constat, il n'y a que très peu de concertation entre l'Etat et les collectivités locales, d'où des décisions brutales et unilatérales qui sont vécues comme un manque de respect et de démocratie.

Au niveau local, c'est bien entendu la mise sur rails de la machine intercommunale (HCC) qui restera le fait majeur de l'année écoulée. Défavorables depuis le début à cette nouvelle structure administrative XXL, nous nous interrogeons toujours sur sa pertinence et sa cohérence. Elle devra être totalement opérationnelle en 2020 et les deux années qui restent ne seront pas de trop....

Le conseil municipal

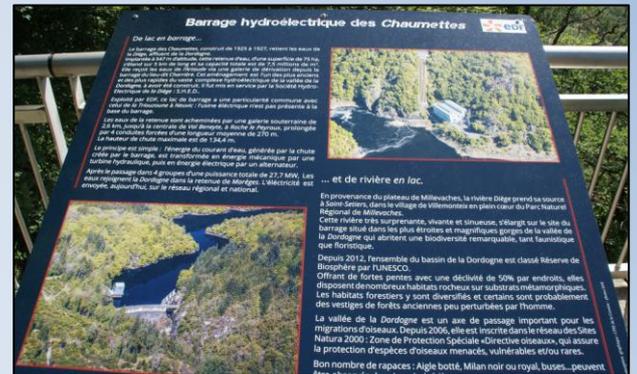


DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Vidange de la lagune : Après son déplacement pour analyser les boues, la société Terralys (filiale de Suez) est enfin revenue vers nous pour chiffrer le coût de cette vidange que nous avons différée. Initialement les boues devaient être évacuées vers la station de compostage de Palisse. Cette dernière va malheureusement être fermée et le projet de transfert des boues est devenu inenvisageable car la seule station habilitée en Corrèze se situe à Turenne. Les opérations de vidange s'effectueront donc par pompage, puis épandage et enfouissement. A cet effet il faudra « mettre à disposition » environ 10 hectares de terres cultivables.



✓ Belvédère de Val Beneyte : Trois supports, destinés à recevoir des panneaux d'informations touristiques, avaient été installés sur le site. L'été dernier, le pupitre béton situé sur la plate forme a reçu son panneau d'infos. Cette signalétique thématique décrit le patrimoine industriel que constituent le barrage des Chaumettes et l'usine hydroélectrique de Val Beneyte.



✓ Restauration de la pompe du bourg : Cette pompe à bras est de retour sur la place du bourg et de plus elle fonctionne...Elle avait été confiée à l'entreprise familiale Pompes Denis à Lubersac pour être réparée. La remise en état a nécessité de nombreux changements de pièces : canne d'aspiration, crépine, clapet, godet, tige du piston. Heureusement la plupart de ces pièces sont encore fabriquées aujourd'hui puisque la marque Bodin existe toujours. Coût de la restauration : 1 140,52 € TTC. Les deux autres pompes de la commune (Rotabourg et Les Chaumettes) sont actuellement dans les ateliers de Lubersac pour, à leur tour, retrouver une seconde jeunesse.



ADRESSAGE

Nous avons évoqué ce projet dans notre édit du mois d'avril. Pour nous accompagner dans cette démarche de qualité nous avons choisi La Poste comme prestataire. Après deux concertations en octobre et décembre derniers, un rapport d'audit et de conseil a été établi. Cet état des lieux débouchera sur le projet définitif concernant notre village, projet qui sera finalisé dans le 1^{er} trimestre 2018.

Pour les administrés de l'ensemble du périmètre communal cette normalisation des voies contribuera à une meilleure visibilité extérieure :

- Délais d'interventions plus courts pour les services d'urgence
- Relations et interventions facilitées avec les opérateurs des services (eau, électricité, gaz, téléphone, et bientôt fibre.....).
- Livraisons plus rapides (réception de commandes par correspondance).
- Accès facilité à des prestations à domicile (soins, portage des repas, travaux espaces verts, ...).

La simulation tarifaire réalisée par La Poste s'élève à 2 100 € HT. A ce montant il convient d'ajouter la somme correspondant à l'achat des plaques numérotées (environ 1 500 €). Ces opérations étant subventionnables, une demande de financement sera faite auprès du Conseil Départemental (40 %) et des services de l'Etat dans le cadre des aides DETR (30 %).



Après l'envoi d'une première information en septembre, le Département a de nouveau contacté le mois dernier les 28 000 propriétaires corréziens riverains des routes départementales. Il est donc inutile de développer ici la teneur de ce second courrier où sont données des précisions sur les procédures du plan élagage qui va s'enclencher cette année.

En résumé, trois possibilités sont offertes aux propriétaires :

- ❶ Réaliser eux-mêmes les travaux.
- ❷ Adhérer à une démarche groupée auprès d'une association agréée qui permettra de bénéficier de tarifs « intéressants ».
- ❸ Attendre que le Département procède aux travaux à leur place (exécution d'office qui leur sera bien entendu facturée).

Les propriétaires qui opteront pour l'une des deux premières formules devront faire connaître leur choix à la cellule élagage du Département avant le 28 février.

✓ Délivrance des permis de conduire et des cartes grises : D'ici 2022, l'Etat proposera 100 % de télé-procédures (procédures administratives effectuées à distance) aux usagers. Pour atteindre cet objectif il a mis en place le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG). En instaurant des demandes totalement dématérialisées, ce plan réforme profondément les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise. La première phase, qui concernait les CNI et les passeports, est aujourd'hui concrétisée même si nous n'avons toujours pas vu les unités mobiles qui devaient sillonner les zones rurales. La seconde phase, qui porte sur les titres de circulation, est lancée depuis le 6 novembre dernier et les demandes se réalisent désormais uniquement en ligne.

Ainsi, les usagers, après la création d'un compte personnel (identifiant et mot de passe) devront fournir l'ensemble des pièces justificatives au format numérique. Ces opérations peuvent s'effectuer à partir d'un scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipés d'une fonction photo. Pour transmettre la photo d'identité et la signature numérisées le plus simple est de s'adresser à un photographe agréé par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)).

Pour la délivrance d'un certificat de circulation (ex carte grise) un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'Intérieur est en mesure de faire la démarche à votre place. Il faut savoir, qu'en plus des taxes et des frais de ce document, le professionnel peut vous demander une contribution financière.

Face à ces nouveaux dispositifs, nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance au moment d'entamer vos démarches en ligne. En effet, certains sites privés proposent les mêmes prestations que le site officiel mais sont payants. D'autres sites s'apparentent à des arnaques puisqu'ils ne délivrent aucun titre tout en faisant payer. Il vous faut donc obligatoirement opérer à partir du site gouvernemental gratuit et sécurisé : **ants.gouv.fr**

En réponse à l'inquiétude et au mécontentement des personnes n'ayant pas accès à internet, nous proposerons un accueil « physique » en mairie aux habitants de la commune qui le demanderont, puisque rien ne s'oppose à ce que ces démarches en ligne soient effectuées par un tiers.



✓ Instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2018 : Depuis le 1^{er} juillet 2015, cette mission auprès des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants n'est plus en principe assurée par les services de l'Etat. Ce désengagement est notifié dans l'article 34 de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24/03/14.

Dans le périmètre de Haute Corrèze Communauté, neuf communes corréziennes compétentes étaient concernées : Bort, Sarroux-Saint Julien, Monestier-Port-Dieu, Saint-Fréjoux, Lamazière-Basse, Sainte-Marie-Lapanouze, Ligniac, Neuvic, Mestes. Le territoire de ces communes était couvert par un document d'urbanisme (POS, PLU ou carte communale). Elles ont bénéficié d'une prolongation de l'instruction par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017. A compter du 1^{er} janvier dernier ces communes ont du adhérer au service mutualisé mis en place provisoirement par HCC (via le service urbanisme de la mairie d'Ussel).

Dans les autres communes (dont la notre), soumises au règlement national d'urbanisme, les autorisations sont encore délivrées par le maire au nom de l'Etat. Les services de la DDT continueront d'y assurer l'instruction des demandes d'urbanisme jusqu'à l'approbation d'un PLUi qui, une fois opérationnel, fixera donc les règles générales d'utilisation du sol sur tout le territoire de HCC.

✓ Point propre des Brandes : Régulièrement ce point de tri sélectif doit être nettoyé par notre agent communal et ce à cause du manque de civisme de certains usagers. Nous savons qu'une partie de ces usagers ne réside pas dans notre village et que ce phénomène de « dépôts sauvages » s'accroît en période estivale. Nous rappelons qu'en dehors des déchets collectés dans les 3 containers présents sur le site, tous les autres dépôts d'ordures ou de déchets de quelque nature qu'ils soient sont interdits.

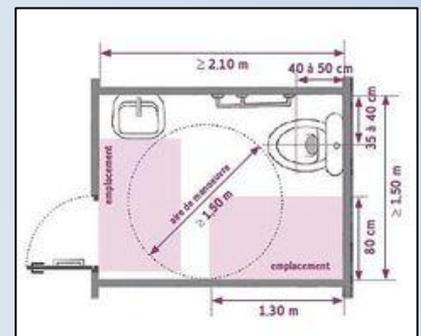


Ils doivent être emmenés en déchetterie à Neuvic, Ussel ou Meymac (l'accès aux déchetteries des deux dernières villes est désormais autorisé car elles font partie de notre territoire communautaire). Par ailleurs, chaque année une benne est mise à disposition pour la récupération des encombrants.

Nous recevons souvent des félicitations pour la propreté de notre commune et nous y sommes très sensibles. Cette propreté est l'affaire de tous, et nous devons donc tous y contribuer afin que le point propre ne soit plus un point noir....

✓ Adduction d'eau à Val Beneyte : Très endommagée, la conduite d'eau qui alimente l'usine EDF et Smile Kayak va être entièrement changée cette année. Le tuyau sera enfoui à partir de la cheminée d'équilibre et ce dans la même tranchée que la ligne électrique (actuellement aérienne) qui descend à Val Beneyte bas. Les travaux concernant l'adduction d'eau potable seront pris en charge par le SIVOM du Riffaud et ce pour un coût d'environ 30 000 €.

✓ Accessibilité WC de la salle polyvalente : Tous les ERP (Etablissement Recevant du Public) doivent se mettre en conformité avec les obligations de la loi relative à l'accessibilité. Ainsi, après les travaux effectués à la mairie, il est nécessaire de modifier le WC handicapé de la salle polyvalente. En effet, il ne correspond pas aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) exigées par la loi. En vue de ces prochains travaux d'adaptation un devis a été établi par l'entreprise ROUSSEL pour un montant de 5174,16 €. Les aménagements bénéficieront de subventions du Département (25 %) et de l'Etat (20 à 25 %).



PETITE HISTOIRE DE L'EAU A ROCHE LE PEYROUX

L'approvisionnement en eau, ressource précieuse indispensable à la vie, a toujours été un problème majeur pour l'humanité. Même si aujourd'hui l'accès à l'eau potable est un droit fondamental et mondial, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à une source d'eau salubre.

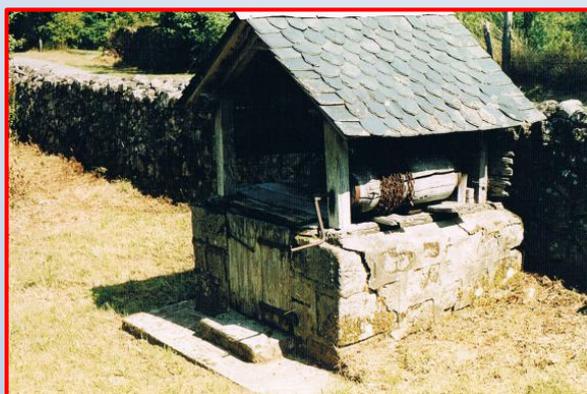
En France, c'est en 1880 que l'eau potable arrive pour la première fois directement au robinet. Cependant, à partir de cette date et pendant des décennies, seuls des privilégiés pourront en bénéficier. Les réseaux d'adduction d'eau se développent très lentement et sont coûteux pour les municipalités. En 1923, seulement 23% des communes disposent d'un réseau de distribution à domicile. En 1945 70% des communes rurales ne sont toujours pas desservies. Les habitants devaient s'approvisionner, comme cela se faisait depuis des siècles aux fontaines, aux puits ou aux sources.



En 1931, la municipalité de Roche décide de doter le bourg en eau potable et requiert l'aide des services du Génie Rural pour effectuer les études nécessaires. Il est à noter qu'à cette même date l'eau au robinet est une réalité pour 4 logements de notre commune : à savoir les deux premières maisons « doubles » construites en 1925 à la cité EDF de Val Beneyte Haut. L'eau était acheminée jusqu'aux habitations par une conduite partant d'un puits, tout proche et en contre haut, situé « Aux Combes ». Le projet initial de 1931 restera dans les tiroirs jusqu'en 1954. Mr BESSE, maire de l'époque, sollicite à nouveau le Génie Rural pour l'étude du projet d'alimentation en eau potable du chef lieu et des villages de la commune. Des recherches hydrogéologiques effectuées il ressortait que seuls deux points de captage pouvaient être retenus, à Maisonneuve « chez Anglard » et « chez Escurat ». Le débit d'eau maximum susceptible d'y être capté s'avérant nettement insuffisant pour couvrir les besoins de la commune entraîna l'abandon de cette solution. Durant cette même période, pour pallier au manque d'eau en été, 3 puits avec pompes à bras furent creusés au bourg, aux Chaumettes et à Rotabourg.

En 1956, il est envisagé de constituer un syndicat avec Saint Etienne et Sainte Marie, mais les faibles ressources financières de ces dernières ainsi que le nombre peu élevé d'habitants à desservir firent que cette idée ne reçut pas de suite effective.

Il faudra attendre 1972 (suite à l'adhésion au Syndicat du Riffaud l'année précédente) pour que la distribution de l'eau se concrétise enfin.



LE SYNDICAT DU RIFFAUD

Quelques dates :

Le 28 août 1968, à la demande du conseil municipal de Liginac, un groupement pour l'alimentation en eau potable se constitue sous la dénomination « Syndicat des Eaux du Riffaud ». Il associe Liginac, Sainte Marie Lapanouze et Saint Etienne la Geneste.

Le 18 novembre 1969 le groupement enregistre les adhésions de Chirac, Neuvic et Sérandon.

Le 10 septembre 1970 le Syndicat décide la construction de la station de traitement et de pompage du ruisseau du Riffaud.

Le 20 octobre 1971 notre commune adhère à son tour au Syndicat.

Le 27 novembre 1973 trois nouveaux villages (Latronche, Saint Hilaire Luc et Saint Pantaléon de Lapleau) intègrent le Riffaud, ce qui porte à 10 le nombre de communes adhérentes.

Le 13 juillet 1976 le Syndicat élargit sa vocation à la maîtrise d'ouvrage, à la gestion des réseaux et de la station d'assainissement. Il prend le nom de « Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Riffaud ».

Le 12 décembre 1978 la société SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) et le SIVOM signent un traité d'affermage pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement pour une durée de 20 ans. Pour rappel l'affermage est la gestion déléguée par contrat à une entreprise privée qui se rémunère directement auprès des usagers.

Le 30 avril 1979 un comité des usagers du Riffaud s'indigne des nouveaux tarifs de l'eau appliqués par une « société privée loin d'être philanthropique » et demande aux élus la remise en cause du contrat passé avec la SAUR. Cette requête restera sans suites...

Le 25 septembre 1998, le contrat arrivant à terme, les membres du Comité Syndical confirment la reprise des stations en régie directe à compter du 1^{er} janvier 1999.

Quelques chiffres (2016) :

- ✓ Linéaire de conduites : 301 kms
- ✓ Linéaire moyen par abonné : 112 m
- ✓ Volume produit : 283 539 m³
- ✓ Volume total vendu : 223 392 m³
- ✓ Nombre de compteurs : 2 696
- ✓ Nombre d'ouvrages de stockage : 14
- ✓ Nombre de fuites recherchées et réparées : 116
- ✓ Indice de perte sur le réseau : 0,55 m³/km/jour*



**cet indice est considéré comme bon en milieu rural s'il est inférieur à 1,5 m³/km/jour*

L'eau potable que nous utilisons est donc captée dans le Riffaud (ruisseau de 7 kms de longueur affluent de la Triouzoune), traitée à la station du Theil puis stockée dans un ouvrage semi enterré à Chirac. Cette commune ainsi que Saint Etienne la Geneste et Sainte Marie Lapanouze sont situées sur le même réseau que nous.

En 2016 la consommation totale de notre village (volumes facturés) s'est élevée à 5 513 m³ (soit 4 254 m³ pour les résidences principales et 1 259 m³ pour les résidences secondaires).

En 2015 cette consommation était de 5 866 m³ (4 744 m³ et 1 122 m³).

Et demain ?..... L'article 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert de la compétence eau vers les Communautés de communes à l'horizon 2020. Au niveau de HCC elle vient d'être transférée provisoirement au Syndicat de la Diège. L'Association des Maires de France (AMF) soutenue par le Sénat est montée aux créneaux pour que cette compétence reste optionnelle. Ce scénario maintiendrait la proximité et la réactivité (exemple type avec le SIVOM du Riffaud). De plus, il permettrait aux usagers d'échapper à une inévitable et conséquente hausse des tarifs liée à l'harmonisation du prix de l'eau sur le territoire d'une intercommunalité. A ce jour le Gouvernement ne s'est pas montré totalement hermétique à ces revendications et a voté un renvoi en commission. Les pessimistes, dont nous faisons partie, citerons CLEMENCEAU pour conclure : « Quand vous voulez enterrer un problème créez une commission... ».

LA FUTURE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LIGINIAC ET NEUVIC

Une installation compacte

- Bassin d'orage et d'aération couplés
- Dégazage et recirculation couplés au clarificateur

Une installation optimisée

- Un seul poste toutes eaux

Un bâtiment d'exploitation unique et spacieux

- Pompes et cuve de chlorure ferrique intégrées - 6 mois de stockage
- Plus de 20m de dégagement devant l'aire à boues

Une station zéro nuisance

- Des prétraitements couverts et désodorisés

Une maintenance aisée

- Une pompe eaux industrielles en cale sèche



✓ Permanences de Christophe JERRETIE : Elu aux législatives du 18 juin 2017, Christophe JERRETIE représente la 1^{ère} circonscription de la Corrèze dont nous faisons partie. Dans le cadre de son mandat, le député a ouvert en décembre dernier une permanence parlementaire à Ussel afin de disposer d'un lieu d'échange et d'écoute au service des Corrèziens.

Les prises de rendez-vous se font uniquement par téléphone (**05 44 40 61 94**) ou par e-mail à : permanence@christophejerretie.fr

Les lieux et dates de rendez-vous à Ussel sont les suivants :

Mairie (salle côté jet d'eau) sur RDV les samedis : 27 janvier, 24 février, 24 mars, 21 avril, 5 mai, 2 et 30 juin

Siège Haute Corrèze Communauté (23 parc d'activité du Bois Saint-Michel) sur RDV les mercredis : 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet



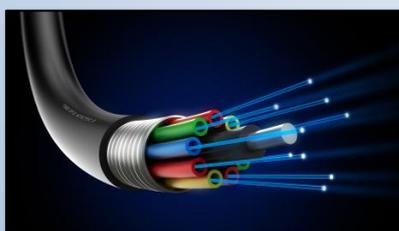
✓ Contrairement aux rumeurs véhiculées par certains médias, voire certains parlementaires, le gouvernement n'envisage pas de modifier le calendrier électoral pour regrouper les élections municipales (prévues en 2020) avec les départementales et les régionales de 2021. Ce scénario, qui instaurerait une année électorale blanche en 2020, a été jugé trop risqué d'un point de vue constitutionnel. En effet, cet allongement du mandat des maires repousserait les municipales suivantes en 2027, année présidentielle. Comme en 1995 et 2007, il faudrait alors procéder à un décalage pour qu'il n'y ait pas de « télescopage » entre les municipales et les présidentielles 2027.

✓ Informations sur les réunions communautaires : Haute Corrèze Communauté édite régulièrement différents supports de communication à destination des élus municipaux. Parmi ces documents figurent les comptes rendus des réunions du conseil communautaire et de ses commissions. Ces P.V. sont consultables en mairie par tout administré qui en fera la demande.

✓ Programme « Corrèze 100 % fibre en 2021 » : Nous vous avons sollicité en avril dernier afin de connaître ceux d'entre vous qui souhaitent bénéficier de l'arrivée de la fibre à leur domicile.

Suite à ce recensement, nous comptabilisons à ce jour 52 demandes :

- 36 pour des bâtiments privés
- 16 pour des bâtiments communaux



✓ Second repoissonnement à Val Beneyte :

L'opération était programmée dans le cadre d'un accord entre la SHEM et la Fédération départementale de pêche de la Corrèze. Ce contrat, établi à la suite de la vidange de Marèges de l'été 2016, prévoit, entre autres, des repoissonnements progressifs de la retenue selon des modalités bien précises (choix des espèces, périodes de lâchers, etc...). Ainsi, en décembre dernier, ce ne sont pas moins de 1200 kg de brochets, 300 kg de sandres et 100 kg de perches qui ont été lâchés à la mise à l'eau de Val Beneyte. Tous ces carnassiers ont été remis dans leur élément naturel par les bénévoles des AAPPMA de Bort les Orgues et Neuvic, ainsi que des membres de l'Association des pêcheurs au filet.



Il est à noter que, dans cette opération, la SHEM apporte une contribution financière de 45 000 €. Si les poissons sont bien présents et en belle quantité, les pêcheurs devront néanmoins se montrer patients. En effet, la pêche sur la retenue de Marèges reste interdite jusqu'au 31 décembre 2018.

✓ Enfouissement de réseaux électriques :

Dans le cadre du « Plan Aléas Climatiques », pour optimiser la qualité du réseau et faire face aux événements climatiques de grande ampleur, Enedis a procédé en 2017 à l'enfouissement de 36 kms de réseau sur le territoire de l'ancien canton de Neuvic. Cinq communes (Liginiac, Sérandon, Neuvic, Sainte Marie Lapanouze, Roche le Peyroux) étaient concernées par ces aménagements qui avaient démarrés en avril 2015 pour se terminer en août 2017. Cet important chantier réalisé par les entreprises LAUBE et MCR (Massif Central Réseaux) a généré des travaux conséquents répartis ainsi :



- 36 kms de réseaux souterrains enfouis
- 29 kms de câble HTA aérien déposés
- 24 postes transformateurs aériens HTA/BT déposés
- 409 supports enlevés

Sur notre commune le secteur impacté s'étend de la Croix d'Anglars aux Guinguettes et, comme vous avez pu certainement le constater, les déposes ne sont pas encore achevées. La réception des travaux, réunissant élus et maître d'œuvres s'est tenue à la mairie de Neuvic le 27 septembre (photo ci-dessus).

✓ Abonnement au service de contrôle des poteaux incendie :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accepter la proposition faite par l'ADM 19 (Association des Maires de la Corrèze) qui a négocié avec la société SAUR pour assurer le contrôle obligatoire des poteaux incendie sur notre commune. Le montant annuel de cette prestation facturée par l'ADM 19 pour notre collectivité est de 62,00 € TTC. Le contrat renouvelable est valable 3 ans.



FÊTE VOTIVE DE LA SAINT PARDOUX

Dimanche 8 octobre 2017



Crédit photos : Michel BARRIER

✓ Projet de centre d'animation de la vie sociale : HCC vient de fêter son 1^{er} anniversaire. Son installation à Ussel a entraîné l'éloignement géographique d'une majorité d'administrés du nouveau centre décisionnel communautaire. Pour essayer de remédier à cette situation, des animateurs de HCC ont présenté un projet palliatif s'appuyant sur la création d'un centre d'animation de la vie sociale.

Cette nouvelle structure, implantée au sein de l'ancienne antenne de la CCGHD à Neuvic, aura pour vocation de créer du lien entre les habitants, les associations et les institutions existantes. Trois champs d'action ont été déterminés :

- Soutien aux habitants dans leurs démarches
- Accompagnement dans leurs projets en leur proposant une aide technique
- Recueil de leurs attentes et de leurs besoins

Afin d'établir une répartition équitable sur son territoire, HCC va ouvrir parallèlement trois autres centres (Monestier-Merlines, Saint-Merd-les-Oussines et La Courtine).

Contact : Jessica FONTAINE, agent d'accueil du centre d'animation à Neuvic (05.55.95.85.88.)

✓ Population légale de la commune : L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) est l'organisme public responsable, entre autres, de l'organisation et de l'exploitation des recensements de la population. A ce titre, elle publie chaque année les chiffres des populations légales en s'appuyant sur les enquêtes de recensement (tous les 5 ans par roulement pour les communes de moins de 10 000 habitants) et sur des données non nominatives issues de sources administratives.

Ainsi, pour notre village, la population légale à compter du 1^{er} janvier 2018 a été estimée à 101 habitants. Cette population totale est égale à la somme de la population municipale (98) et de la population comptée à part (3).

